

**Délibération N° 16**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

**OBJET :**  
**FONDS DE CONCOURS**  
**SALLE BELLEVUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Sept Juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er Juillet 2022 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. Mme PERICHON.  
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : M. MATICHARD (pouvoir du titulaire Mme  
WALRAET)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. BARTOIS (pouvoir du titulaire M. GAUD)

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente le projet  
d'extension de la Salle Bellevue.

La salle Bellevue accueille la cantine des écoles  
primaires et maternelles de la Commune de Lapalisse.  
Aussi afin d'étendre la capacité de la salle de la  
restauration, la Commune souhaite agrandir le bâtiment  
et procéder à des travaux de rénovation énergétique  
concernant le chauffage. Cette opération sera découpée  
en 2 tranches : une tranche ferme concernant l'extension  
du Bâtiment et une tranche optionnelle concernant les  
travaux de chauffage.

Suite à la création de la cuisine centrale, une aire  
de livraison sera créée également pour accueillir le  
véhicule dédié. Cette opération fait partie du Contrat de  
Relance et de transition écologique de la Communauté  
de Communes du Pays de Lapalisse dans l'axe Cohésion  
sociale et territoriale et l'orientation améliorer l'offre et  
l'accès aux équipements publics.

Le coût estimatif des travaux est estimé à  
460 000 € HT dont 27000 euros d'imprévus et  
40 100 € HT de Maîtrise d'oeuvre.

Aussi afin de financer cette opération qui contribue à améliorer les conditions d'exercice de la compétence de la Communauté de Communes pour les écoles et les Accueils Collectifs de Mineurs de Lapalisse au titre de la restauration scolaire : Monsieur le Président propose d'allouer un fonds de concours d'un montant de 52 000 €.

Le plan de financement actualisé recensant tous les financeurs serait le suivant :

- DSIL : 122 500 €
- Conseil Régional: 40 659 €
- Conseil Départemental : 91 000 €
- Fonds de concours CCDPL: 52 000 €
- Autofinancement Commune: 153 841 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours pour le financement de l'extension de la salle Bellevue ; un virement de crédit afférent à cette décision sera proposé lors d'une question suivante de l'ordre du jour.
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement du fonds de concours sur les justificatifs de paiement du montant total des travaux ; ces travaux se déroulant en 2 tranches, un prorata de 50% pourra être versé lorsque 50% des dépenses seront réalisées.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 12 JUIL. 2022  
Publié ou Notifié  
le : 8 JUIL. 2022  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"